

Vous avez eu un accident de la route?

La Société de l'assurance automobile du Québec indemnise les personnes qui subissent des blessures lors d'un accident de la route et facilite leur réadaptation. **Vous avez trois ans pour faire une demande d'indemnité.**

Faites votre demande en ligne: saaq.gouv.qc.ca/demande-indemnite

Si vous préférez faire votre demande d'indemnité à l'aide d'un formulaire, présentez-vous dans un centre de services ou téléphonez au **1 888 810-2525**.

Québec 



Le rapport médical initial

Pour faciliter votre démarche d'indemnisation

Demandez à votre médecin de remplir et de vous remettre le formulaire *Rapport médical initial* dès votre première consultation médicale après l'accident. Ce rapport facilitera votre démarche d'indemnisation.

Vous devez le joindre à votre demande d'indemnité.

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Pour en savoir plus :
saaq.gouv.qc.ca/accident-route